

Article publié sur APM News le 05/02/20 :



Ile-de-France: l'ARS dévoile les trois lauréats de son "appel à innovateurs"

Mots-clés : #Ile-de-France

L'agence régionale de santé (ARS) Ile-de-France a lancé début mai un "appel à innovateurs" afin de faire émerger des solutions élaborées par des acteurs du terrain pour améliorer le service rendu aux usagers en s'appuyant sur les outils numériques (cf [dépêche du 05/07/2019 à 17:30](#)).

Sur 155 projets reçus, 10 ont été accompagnés pendant une phase intermédiaire de "pré-incubation". Après cette étape, un jury composé de représentants de l'ARS, de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) Ile-de-France et de beta.gouv.fr a retenu trois projets "sur la base de critères liés à l'impact du problème de politique publique visé, l'orientation de la solution vers l'utilisateur, la taille de la population visée par la solution, sa répliquabilité au niveau national et la capacité du porteur à porter le projet".

Les trois projets sélectionnés sont:

- "Accès à l'IVG pour toutes", porté par des représentantes de l'association Revho (Réseau entre la ville et l'hôpital pour l'orthogénie), à Paris. La solution numérique proposée est la refonte totale d'IVGlesadresses.org.
- "CAPACITee", porté par un médecin de l'association CAPAssCité, centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa) à Montreuil (Seine-Saint-Denis). Le projet comprend la création d'une solution numérique (offrant un autotest et un carnet de suivi de consommation) et la réorganisation du travail du Csapa afin de diminuer les délais d'attente entre une demande de prise en charge par un patient et un premier contact avec un professionnel de l'addiction.
- MonSuiviPsy, porté par un médecin de l'EPS Barthélemy-Durand, à Etampes (Essonne). Ce projet prévoit une plateforme consacrée aux patients présentant des troubles psychiatriques, leur donnant la possibilité de suivre quotidiennement l'évolution de leurs symptômes entre deux consultations pour faciliter l'identification du bon traitement.

Ces projets entrent dans une phase d'incubation de 6 mois, durant laquelle les porteurs concernés sont dégagés de leurs tâches habituelles, tout en conservant les mêmes modalités de rémunération. Ceux "ayant fait la preuve de leur impact" pourront recevoir "des moyens supplémentaires pour accompagner le déploiement à plus grande échelle de la solution développée", précise l'ARS.

Communiqué de l'ARS Ile-de-France, 30/01/2020

/mlb/ab/APMnews

[MLB3Q58EUD]